

BULAC

[도서관] [대학] [공공기관] [프랑스]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Paris, le 16 septembre 2015

Le directeur du Groupement d'intérêt public Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (GIP BULAC),

- Vu le décret n° Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public Bibliothèque universitaire des langues et civilisations,
- Vu l'avis d'approbation de la prorogation de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public Bibliothèque universitaires des langues et civilisations, publié au journal officiel du 27 novembre 2009,
- Vu le règlement intérieur et financier du Groupement d'intérêt public Bibliothèque universitaire des langues et civilisations approuvé par le conseil d'administration du 17 octobre 2011,

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Jean-François CHANAL, directeur adjoint du Groupement d'intérêt public Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (GIP BULAC), en qualité d'ordonnateur secondaire pour toute action concernant cet établissement.

Spécimen de la signature
Du fonctionnaire visé au présent arrêté

Le directeur du Groupement d'intérêt public
Bibliothèque universitaire des langues et civilisations

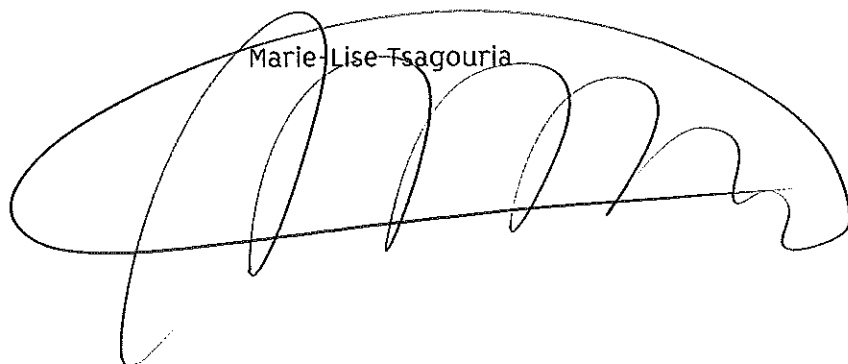


DRFIP Paris - IDF
Contrôle Budgétaire Régional

22 SEP. 2015

Laurent ROURE

Groupement d'intérêt public « Bibliothèque universitaire des langues et civilisations »
65, rue des Grands Moulins - 75013 Paris



Marie-Lise Tsagouria